

Province de Québec

MRC Lac-Saint-Jean Est

Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E D U 1 9 M A R S 2 0 0 7

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 19 mars 2007, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc
Madame la conseillère : Doris Lalancette
Messieurs les conseillers : Raymond Fortin
 Marc Vermette
 Gratien Gagné
 Réal Côté
 Dany Maltais

Formant quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 SUJETS DISCUTÉS

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.0 Droit de parole
- 4.0 Rapport des comités
- 5.0 Affaires commencées
 - 5.1 Signalisation et publicité rue Asselin
 - 5.2 Air climatisé, salon funéraire
 - 5.3 Eau potable, analyse de scénarios optimaux
- 6.0 Affaires nouvelles
 - 6.1 Approbation du plan d'intervention 2006-2009, taxes d'accise sur l'essence et FIMR
 - 6.2 Motion de félicitations au comité organisateur des Gaietés hivernales
- 7.0 Période de question
- 8.0 Levée de la séance

2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

R.4736.03.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé. Accepté.

3.0 DROIT DE PAROLE

Aucune résolution n'a été faite.

4.0 RAPPORT DES COMITÉS

Aucune résolution n'a été faite.

5.0 AFFAIRES COMMENCÉES

5.1 SIGNALISATION ET PUBLICITÉ RUE ASSELIN

R.4737.03.07

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station a décidé de promouvoir son nouveau développement résidentiel de la rue Asselin;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité adhère à l'offre du journal Le Lac-St-Jean pour trois parutions de notre publicité concernant les terrains à vendre sur la rue Asselin;

Que le coût pour les trois parutions est de 680.80\$ plus les taxes applicables. Accepté.

5.2 AIR CLIMATISÉ SALON FUNÉRAIRE

R.4738.03.07

Attendu qu'il est jugé important pour les usagers de cette bâtisse d'avoir un air climatisé;

Attendu la soumission reçue au montant de 7284.13\$ par Laurier Girard réfrigération;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station procède à l'installation d'un air climatisé au salon funéraire pour la somme de 7284.13\$;

Que le surplus accumulé libre soit et est affecté à cette fin au montant de 6900.59\$. Accepté.

5.3 EAU POTABLE, ANALYSE DES SCÉNARIOS OPTIMAUX

R.4739.03.07

Attendu que la municipalité d'Hébertville-Station ne désire plus retarder davantage le projet d'approvisionnement en eau potable de qualité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station est d'accord pour vérifier les scénarios optimaux d'alimentation en eau potable avec la municipalité de Larouche à la condition que le tout ne retarde pas le dossier et que les coûts pour la municipalité d'Hébertville-Station restent les mêmes. Accepté.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES

6.1 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION 2006-2009, TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET FIMR

R.4740.03.07

Attendu que chaque municipalité doit déposer au MAMR une programmation couvrant ses besoins d'investissements prioritaires en travaux d'aqueduc, d'égout, etc... afin de pouvoir utiliser les fonds disponibles des programmes de subventions;

Attendu la présentation faite au conseil, le 12 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement d'approuver le plan d'intervention tel que présenté par M. Pascal Tremblay de la firme BPR inc. Accepté.

6.2 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DES GAIETÉS HIVERNALES

R.4741.03.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette et résolu unanimement qu'une motion de félicitations soit votée à l'intention du comité organisateur des Gaietés hivernales pour le succès de cette activité. Accepté.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune résolution n'a été faite.

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE
R.4742.03.07

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 21h05.

Maire

Directeur général